

## Loyers Garantis 2 (compatible GRL)

Pour être [ assuré ] de percevoir vos loyers

Contact Philippe GOETHEL code 09625 tel 0950 220 200 ou manager@lassureur.com

### Souscripteur

NOM : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....  
 Tél. domicile : ..... Tél. portable : ..... Email : .....

### Bien assuré

Nature du risque :  Appartement  Maison

PASS-GRL® :  accordé le : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
 N° : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Adresse : .....  
 Code Postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....  
 Locataire : NOM : ..... Prénom : .....  
 Téléphone : ..... Email : .....@.....

### Loyer garanti

Montant du loyer mensuel : ..... € charges comprises

#### Calcul de la Prime

(Loyer Mensuel TTC x 12) x 3,80 % = ..... € \*

\* Hors frais de gestion (10 € annuels) et frais de dossier (20 € à la souscription)  
 Taux de Prime : 3,80 % dont 2,50 % pour le PASS-GRL®

### Garanties

APRIL Premium - Loyers Garantis 2...		
	... avec PASS-GRL®	... sans PASS-GRL®
<b>LOYERS IMPAYES</b>	Loyers + charges TTC pendant la durée du bail ou indemnités d'occupation acquises jusqu'au départ du locataire (plafond de garantie : 2 300 € mensuels). Franchise : sans Prise en charge de la totalité des frais de contentieux en cas de procédure engagée pour obtenir le paiement des loyers et l'expulsion du locataire.	L'indemnité totale versée pour un même sinistre est limitée à un montant égal à 61 000 €. Franchise : égale au montant du Dépôt de Garantie mentionné au contrat de bail, sans pouvoir être inférieure à une fois le montant du loyer garanti. Prise en charge de la totalité des frais de contentieux en cas de procédure engagée pour obtenir le paiement des loyers.
<b>DETERIORATIONS IMMOBILIERES</b>	Prise en charge jusqu'à 7 700 € par logement des frais engagés pour la réparation des détériorations constatées au départ du locataire. La vétusté à déduire sera calculée sur la base de 6% par an avec un maximum de 50 %. Franchise : 1 mois de loyer pour un bail conclu à compter du 10/02/2008 ; 2 mois de loyers pour un bail conclu avant le 10/02/2008.	Prise en charge jusqu'à 7 700 € par logement des frais engagés pour la réparation des détériorations constatées au départ du locataire. La vétusté à déduire sera calculée sur la base de 6%. Franchise : égale au montant du Dépôt de Garantie mentionné au contrat de bail, sans pouvoir être inférieure à une fois le montant du Loyer Garanti.
<b>DEFENSE ET RECOURS</b> (hors PASS-GRL®)	Honoraires d'avocat et huissier de justice ainsi que les frais annexes de procédures judiciaires. Le plafond de remboursement pour cette garantie est fixé à 4 000 € TTC par dossier. Le seuil minimal d'intervention est fixé à 400 € TTC.	
<b>VACANCE LOCATIVE</b> (avec ou sans PASS-GRL®)	Dans la limite de trois fois le loyer garanti.	
<b>COTISATION</b>	Payable d'avance, annuellement par tacite reconduction.	Fractionnement du paiement possible (annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel).

### AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-contre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

#### Le débiteur :

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....  
 Date : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Signature : \_\_\_\_\_

**Le créancier :**  
 APRIL Premium  
 69003 Lyon

N° national d'émetteur : 447143

#### L'établissement teneur du compte à débiter :

Nom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....

#### Le compte à débiter :

Etablissement : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Guichet : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
 N° de compte : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Clé RIB : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

